Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 040-214001331-20261116-ARRETE153_2026-AR

Centre Communal
d'Action Sociale

MAIRIE DE
LABENNE
40530 - LANDES
ccas@ville-labenne.fr
05 59 45 46 60

ARRÊTE MUNICIPAL

N° : 153/2026

Objet : Arrêté du maire nommant des membres du conseil d'administration du CCAS

Le Maire de la Commune de LABENNE

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L. 123-6 et R. 123-11 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 31 mars 2026 fixant le nombre des membres du conseil d'administration ;

Vu l'avis du maire adressé aux associations et personnes concernées le 2 mars 2026 ;

Vu les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ;

Arrête :

Article 1er – Sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- Mme DEBERGE, représentante de l'Association Caminante
- Mme ANDRE Brigitte, représentante de la Ligue des droits de l'homme
- Mme MATHEY Audrey, personnalité qualifiée
- Mme SALOME Aurélie, représentante de FMS (entreprise solidaire d'utilité sociale)
- Mme BENOIT-DELBAST Jacqueline, personne qualifiée

Article 2 – Le présent arrêté sera *affiché en mairie ou publié sur le site internet de la commune*, notifié aux intéressés et transmis au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité.

Fait à Labenne, le 16 novembre 2026

Acte rendu exécutoire
Après en envoi en Préfecture
Le 19/11/2026
Et publication ou notification
Le 19/11/2026

La Maire
S. CHESSOUX

CENTRE COMMUNAL d'ACTIONS SOCIALES
MAIRIE DE LABENNE